

Plateforme Bruxelloise pour la Santé Mentale

INITIATIVES D'HABITATIONS PROTÉGÉES

IHP



— Répertoire —
Région de Bruxelles - Capitale
— 2025 —



Table des matières

INTRODUCTION

Préface	4
Service de médiation PBSM dans les IHP	6
Introduction	7
Cartographie des IHP	8

LES INITIATIVES D'HABITATION PROTEGEES BICOMMUNAUTAIRES À BRUXELLES

Archipel IHP ASBL	9
C.A.S.M.M.U. ASBL Sites adultes	11
C.A.S.M.M.U. ASBL Site adolescents	13
De Lariks ASBL Logement protégé	15
Entre Autres ASBL	17
Habitations Protégées Bruxelloises ASBL	19
Huize Jan De Wachter ASBL	21
IHP Epsilon	
Projet Beeckman	24
Projet Kot+	26
Projet La Lisière	28
Initiative Antonin Artaud ASBL	30
Les Trois Pommiers ASBL	32
Mandragora ASBL	34
Messidor - Carrefour	36
Nausicaa IHP	38
Primavera Beschut Wonen	40
Thuis Beschut Wonen ASBL	42

LES INITIATIVES D'HABITATION PROTÉGÉES UNICOMMUNAUTAIRES FRANCOPHONES À BRUXELLES

Prélude - Juan Luis Vivès ASBL	44
--------------------------------------	----

LES INITIATIVES D'HABITATION PROTÉGÉES UNICOMMUNAUTAIRES NÉERLANDOPHONES À BRUXELLES

Festina Lente ASBL	46
Nieuwe Thuis ASBL	48

Préface

Bruxelles, Mai 2024

Chère lectrice, cher lecteur,

Bienvenue dans notre brochure dédiée aux Initiatives d'Habitations Protégées (IHP) de Bruxelles, des lieux de vie et d'accompagnement essentiels pour les adultes confrontés à des difficultés psychiatriques les empêchant de vivre de manière autonome.

Les IHP offrent une alternative précieuse et complémentaire aux soins traditionnels en hôpital psychiatrique. Ces structures, en majorité reconnues et régulées par Vivalis de la COCOM, fournissent un cadre de vie stable et sécurisé, grâce au financement d'Iriscare par le biais des organismes assureurs bruxellois. Parmi les IHP bruxelloises, deux sont agréées et financées par la VGC.

Deux types de logements sont proposés au sein des IHP:

- Places communautaires : Les résidents disposent d'une chambre privée et partagent des espaces communs, tout en bénéficiant d'un soutien psychosocial continu.
- Places individuelles : Les résidents vivent seuls dans des habitations protégées, bénéficiant également d'un accompagnement personnalisé.

Les IHP trouvent leur fondement légal dans la modification de la loi sur les hôpitaux de 1990. Elles sont des lieux où les résidents peuvent « poser leurs valises », retrouver un rythme de vie et s'intégrer dans la communauté, soutenus par une équipe psychosociale. Ce cadre législatif, précisé par l'arrêté royal du 10 juillet 1990, fixe les normes d'agrément, les règles organisationnelles et les exigences en matière de personnel et de protection des données personnelles.

Les IHP mettent à disposition des logements décents à des prix démocratiques, avec un service d'aide permanent visant la réinsertion des résidents dans la société. Ce soutien continu contribue à éviter les ré-hospitalisations fréquentes, en favorisant une relation de confiance entre le soignant et le soigné.

Inspirées par la socialisation des soins et la pensée de la réhabilitation, les IHP incarnent l'esprit de la loi de 1990, en mettant l'accent sur les soins au domicile et la réinsertion sociale. Les Services de psychiatrie à domicile (SPAD) renforcent cette approche en offrant un soutien accru aux résidents.

Cette brochure vise à vous faire découvrir les diverses initiatives d'habitations protégées dans la région de Bruxelles-Capitale, en mettant en lumière les efforts constants pour offrir aux personnes en difficulté psychiatrique un lieu où ils savent vivre, se réhabiliter et s'épanouir.

Bonne lecture,

Luc Detavernier

*Directeur – Administrateur Délégué
Plateforme Bruxelloise pour la Santé Mentale*

Informations concernant le service de médiation de la Plateforme Bruxelloise pour la Santé Mentale dans les IHP

Tout patient qui reçoit des soins de santé dispose de droits, tels qu'énoncés par la loi du 22 août 2002 relative aux droits du patient.

Le patient a le droit de consulter le service de médiation compétent afin d'y formuler ses questions, remarques ou plaintes à propos de l'exercice de ses droits.

Il existe trois modalités:

1. Les médiateurs internes présents dans les hôpitaux généraux
2. Les médiateurs locaux de la Plate-forme si il y a une convention signée avec les IHP
3. A défaut des médiateurs précités, le service de médiation fédéral

Les médiateurs de la Plateforme bruxelloise pour la santé mentale qui s'occupent des résidents des IHP peuvent être contactés par téléphone (gratuitement) aux numéros suivants :

Médiation francophone

- Hajar Laghmiche - 0800 99 091
- Rosane Patte-Davaux - 0800 99 062
- Lauraine Lukoj - 0800 12 485

Médiation néerlandophone

- 0800 32 036

Toutes les informations sur les modalités de contact du service de médiation de Bruxelles et les droits du patient en santé mentale peuvent être consultées ici : www.mediatio.be.

Introduction

Les initiatives d'habitations protégées ont été créées dans les années 1980 à partir d'institutions comme les hôpitaux psychiatriques et les services de santé mentale. Petit à petit, elles ont émergé et proposé à la fois une alternative et un complément à l'hôpital psychiatrique.

En 1990, les autorités belges créaient le cadre légal relatif à l'organisation des habitations protégées et les projets pionniers de l'époque pouvaient officiellement développer leur fonctionnement.

Il faut entendre par initiative d'habitation protégée « l'hébergement et l'accompagnement des personnes qui ne nécessitent pas un traitement continu en hôpital et qui, pour des raisons psychiatriques, doivent être aidées dans leur milieu de vie et de logement pour l'acquisition d'aptitudes sociales et pour lesquelles des activités de jour adaptées doivent être organisées. » (AR 10 juillet 1990).

Les initiatives d'habitations protégées offrent un séjour aux adultes vulnérables sur le plan psychologique qui éprouvent des difficultés à vivre de manière entièrement autonome.

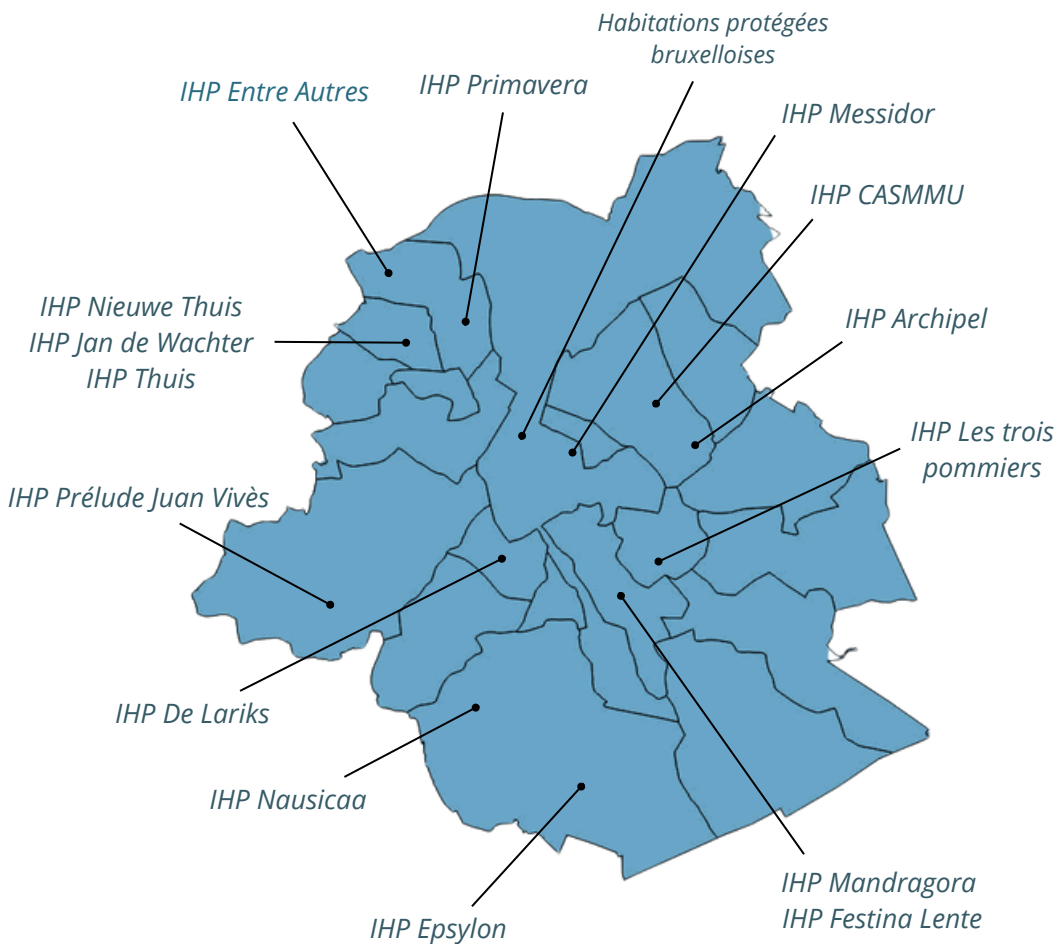
Depuis 1990, le logement protégé a connu une évolution considérable. L'offre de soins a été adaptée pour mieux répondre aux divers besoins des résidents dans la pratique quotidienne. Par exemple, à l'origine, les résidents séjournaient dans des maisons communautaires de trois à dix personnes au minimum. À partir de 2000, des séjours en appartements individuels ont également été proposés. La durée du séjour pouvait varier.

Au fil des ans, certaines initiatives se sont concentrées sur l'accueil de groupes cibles spécifiques, tels que les mères avec enfants, les couples, les personnes souffrant de problèmes psychotiques ou de dépendance, les internés, les jeunes adultes, etc. En plus d'offrir un logement sur mesure, il existe également une équipe multidisciplinaire qui accompagne les résidents ayant des problèmes psychosociaux. Cet accompagnement se fait en collaboration avec le psychiatre et le médecin généraliste et couvre différents domaines tels que : l'administration sociale, l'aide aux activités de la vie quotidienne, l'aide budgétaire, l'aide à la recherche d'une activité de jour adaptée, etc.

Aujourd'hui, plus de 30 ans après les premières tentatives de création de logements protégés, nous avons le plaisir de vous proposer une brochure actualisée présentant l'offre bruxelloise. Vous y trouverez les initiatives bruxelloises en matière de logement protégé, leur public cible et les spécificités de leur fonctionnement.

Cette brochure a été réalisée avec l'aide des différentes initiatives de logement protégé représentées au sein de la Plate-forme bruxelloise pour la santé mentale, et nous les en remercions.

Cartographie des IHP en Région Bruxelles - Capitale



Archipel IHP ASBL

Siège social : Auguste Reyerslaan 155, 1030 Schaarbeek

Tél : 02/726.76.32

Email : archipelhp@yahoo.fr

Médecin-Directeur : Dr. Georges Schmit

Coordination : Nancy Nemeghaire, Soufiane Choubani

Sociothérapeutes : Corinne Deconinck, Jodie Daubry, Goktekin Fatih, Zina Taminiaux

Secrétaire-Accueillante : Nabila Bougrine

Archipel est une Initiative d'Habitations Protégées créée en 1996 au départ d'une convention de l'Intersecteur de Bruxelles Sud-Est, comprenant cinq Services de Santé Mentale, à savoir "Le Grès", "Le Méridien", "Le Chien Vert", "La Gerbe" et "Le WOPS", ainsi que le service de psychopathologie des Cliniques Saint-Luc. Archipel est une alternative à l'hospitalisation psychiatrique, agréée par la COCOM.

Groupe cible

Toute personne souhaitant une alternative à l'hospitalisation afin d'être accompagnée dans ses difficultés psychologiques, psychiatriques et sociales. L'Archipel accueille toute personne, dans un moment de vie, après un temps d'hospitalisation ou après un séjour dans une autre institution, désireuse d'intégrer une habitation protégée.

Capacité

Nombre de places: 19

Studios individuels meublés, avec coin cuisine et salle de douche individuel. Les parties communes disposent d'une salle communautaire.

Approche - vision de la réhabilitation

L'hébergement et l'accompagnement psychosocial de personnes, ne nécessitant pas un traitement continu en milieu hospitalier, qui souhaitent être accompagnées par une équipe pluridisciplinaire dans leur milieu de vie pour surmonter leurs difficultés psychologiques et sociales.

Durée du séjour

Convention de séjour de six mois, renouvelable. Période d'essai de trois mois.

Critères d'admission

- Etre en ordre de mutuelle
- Etre en capacité de prendre en charge (seul ou avec le soutien d'une aide familiale) des aspects pratiques de la vie quotidienne tels que: ménage, courses, lessive, nettoyage, déplacements, etc.
- Avoir des ressources financières suffisantes pour la participation aux frais de séjour et pour le dépôt d'une caution de 2 mois (ou un réquisitoire d'un CPAS)
- Adhérer à la Convention de séjour et au Règlement d'Ordre Intérieur
- Disposer d'un suivi médical et psychiatrique

Dans un premier temps, une rencontre est organisée entre le candidat et un membre de l'équipe des sociothérapeutes. A l'issue de cette première étape, la personne est invitée à rencontrer la personne qui assure la coordination du service. Au terme de ces 2 premiers entretiens, si la candidature est retenue, un entretien a lieu avec le médecin-directeur responsable du service et le coordinateur.

Un accompagnement psychosocial par les membres de l'équipe des sociothérapeutes s'articule lors des réunions communautaires et des entretiens de références.

Les résidents ont également accès aux activités proposées par le SSM "La Gerbe": L'Heure Atelier (atelier créatif pour adultes), l'Espace51 (lieu de lien), Boutique Sociale, etc.

Coûts

La participation aux frais de séjour varie entre 450 et 650€ par mois, et comprend les charges (eau, électricité, gaz).

Permanence

Le bureau est ouvert du lundi au vendredi est joignable par téléphone de 10h00 à 17h00. En dehors de ces permanences, en cas de nécessité, l'équipe reste joignable via une garde téléphonique accessible aux résidents.

Collaborations

Nos collaborations se tissent avec le réseau associatif bruxellois et en périphérie, avec les hôpitaux, les maisons médicales etc.

“Centre d'Aide pour la Santé Mentale en Milieu Urbain”

Siège social : Rue Auguste Lambiotte 133 - 1030 Schaerbeek

Tél : 02/742 98 94

Email : info@casmму.be

Website : www.casmму.be

Direction : Mme Florence Crochelet

Sites adultes

Site Lambiotte

Chaussée de Louvain 399,

1030 Schaerbeek

Tél : 02/742 03 50

Fax: 02/742 03 49

Email : info.t@casmму.be

Coordinateur : Georges Lambion

(georges.lambion@casmму.be)

Responsable médical : Dr Constantin

Papageorgiou

Site Foch

Avenue Maréchal Foch 47,

1030 Schaerbeek

Tél : 02/216 35 48

Fax: 02/241 25 07

Email : info.a@casmму.be

Coordinatrice : Maud Hermant,

(maud.hermant@casmму.be)

Responsable médical : Dr Constantin

Papageorgiou

Groupe cible

Patients adultes (H F X), atteints de troubles psychiques graves pour qui la mise en œuvre d'un projet de resocialisation est envisageable, indépendamment du temps nécessaire à la réalisation de ce projet. Les symptômes de la maladie sont suffisamment stabilisés pour vivre en société. Les problèmes de comportement sont limités. Ces candidats jouissent d'une bonne autonomie pour subvenir à leurs besoins quotidiens (hygiène, alimentation, médication...).

Sur les 104 places adultes que compte le CASMMU, 24 places sont réservées à des résidents internés libérés à l'essai.

Capacité

Nombre de places: 104 places

Les habitations protégées du CASMMU sont situées dans le tissu urbain. Les logements se situent à proximité immédiate des bureaux des équipes, permettant un suivi intensif si nécessaire, notamment dans les formules Ado's et IHP+

Le CASMMU dispose de différents types de logements :

- Chambres privatives dans des maisons communautaires avec espaces communs partagés
- Appartements de deux personnes avec cuisine et salle de bain communes
- Flats individuels avec cuisine et salle de bain privatives
- Appartements individuels avec chambre à coucher, cuisine et salle de bain privatives

Approche - vision du rétablissement

Le projet s'articule autour de deux axes prioritaires – la mise à disposition d'un logement bien entretenu et « agréable à vivre » et un accompagnement individualisé et communautaire favorisant la notion d'empowerment.

L'équipe de soins soutient le résident dans son quotidien et dans son projet de vie. L'accompagnement porte sur une resocialisation optimisée, la gestion des troubles psychiatriques et, pour les résidents internés, les rapports avec le monde de la Justice.

Il vise le renforcement des capacités du résident à prendre soin de lui-même et de sa santé, tenant compte de ses compétences et de ses fragilités.

CASMMU propose également un travail spécifique avec un public interné et une formule IHP+.

Internés

Les candidats résidents postulent au départ d'institutions de soins ou de structures d'accueil où ils résident déjà dans le cadre d'une libération à l'essai. Certains candidats postulent directement au départ d'établissements du dispositif judiciaire.

Les critères d'admission sont essentiellement cliniques mais l'entrée au CASMMU reste subordonnée à une autorisation de la Chambre de protection Sociale compétente.

L'IHP+

Par rapport à l'accompagnement « classique », l'IHP+ propose une présence renforcée de l'équipe pour :

- Les nouveaux résidents pour lesquels un besoin de soutien particulier est identifié au moment de leur admission et dans les semaines qui suivent
- Les résidents moins autonomes
- Les résidents traversant une période de vulnérabilité.

L'un des piliers de cette formule IHP+ est l'administration par l'équipe thérapeutique des traitements oraux et le suivi des traitements injectables.

Critères d'admission

Après un contact téléphonique avec un membre de l'équipe, trois entretiens sont organisés avec différents membres du personnel et avec le médecin responsable, sous réserve que le candidat se trouve dans un état de santé permettant une admission en logement protégé et qu'il dispose des capacités nécessaires pour vivre de manière autonome.

Conditions d'admission :

- Être en règle avec la mutuelle.
- Signer le contrat de séjour et le règlement d'ordre intérieur.
- Pouvoir assurer les dépenses du quotidien et payer les frais de séjour.
- Pour les candidats sous statut d'internement, bénéficier d'une adaptation des conditions de libération à l'essai.

Permanence

L'équipe est présente du lundi au vendredi de 08h00 à 18h30.

Une permanence est assurée chaque jour ouvrable au bureau.

En dehors de ces heures, un service de garde est organisé 24h/24 (uniquement pour les situations urgentes).

Site adolescents

Site Devigne

Rue Paul Devigne 108, 1030 Schaerbeek

Tél : 02/732 12 05

Email : info.ados@casmmu.be

Coordinateur : Nicolas Mortier (nicolas.mortier@casmmu.be)

Responsable médical : Dr Stephan Desmet

Groupe cible

Accueil en maisons communautaires d'adolescents et de jeunes adultes (H F X), âgés de 16 à 23 ans, présentant des difficultés psychiatriques et/ou psychologiques graves et désireux de travailler à leur autonomisation.

Capacité

14 places

Les habitations protégées du CASMMU sont situées dans le tissu urbain. Les logements se situent à proximité immédiate des bureaux des équipes, permettant un suivi intensif si nécessaire, notamment dans les formules Ado's et IHP+

Le CASMMU dispose de différents types de logements :

- Chambres privatives dans des maisons communautaires avec espaces communs partagés
- Appartements de deux personnes avec cuisine et salle de bain communes
- Flats individuels avec cuisine et salle de bain privatives
- Appartements individuels avec chambre à coucher, cuisine et salle de bain privatives

Approche - vision du rétablissement

Une équipe multidisciplinaire assure l'accompagnement individuel des résidents dans un processus personnalisé. L'équipe propose divers apprentissages à la gestion du quotidien (accompagnement budgétaire, tâches ménagères, cuisine, gestion de la médication, relations sociales...).

L'équipe thérapeutique peut également proposer, dans un second temps, un soutien personnalisé dans un logement individuel pour poursuivre le processus d'autonomisation.

Critères d'admission

Après un contact téléphonique et la réception d'une demande par un représentant médical, trois entretiens sont organisés avec les différents intervenants (éducateur, assistant social, médecin).

La candidature est examinée lors d'une réunion multidisciplinaire. Le coordinateur formalise l'avis de l'équipe et informe le candidat, ainsi que les représentants légaux et autres demandeurs.

Conditions d'admission

- Être en règle avec la mutuelle.
- Signer le contrat de séjour et le règlement d'ordre intérieur.
- Pouvoir assurer les dépenses du quotidien et payer les frais de séjour (le jeune doit disposer de moyens financiers suffisants : mandat de placement avec honoraires, CPAS, revenus propres...).

Une mesure peut être imposée au mineur par le tribunal pour enfants en vertu de l'article 36.4° (8 avril '65) ou un ordre de renvoi selon les articles 8 ou 9 du Règlement de l'Aide à la Jeunesse (29/04/2004).

Permanence

L'équipe est présente chaque jour ouvrable de 08h30 à 19h00.

Une permanence est assurée tous les jours au bureau.

En dehors de ces heures, un service de garde est organisé 24h/24 (uniquement pour les situations urgentes).

Siège social : Rue Jean Robie 29 , 1060 Saint-Gilles

Tél : 02/534.83.41

Email : anja.rooselaer@delariks.be

Coordinatrice : Anja Rooselaer

Groupe cible

De Lariks s'adresse aux personnes qui, en raison de problèmes psychiatriques, ne peuvent pas (ou plus) vivre seules et qui ont besoin d'un soutien supplémentaire sans qu'une admission permanente dans un établissement psychiatrique ne soit indiquée. Cela peut être dans une maison communautaire ou individuellement.

Le séjour peut être temporaire ou permanent. Les personnes doivent être capables de vivre de manière autonome avec quelques heures de soutien par semaine et, s'il s'agit d'une maison communautaire, doivent être suffisamment mobiles pour pouvoir monter les escaliers.

Approche - vision de la réhabilitation

En offrant le soutien nécessaire dans différents domaines, l'objectif est de maintenir, augmenter ou restaurer l'autonomie.

L'accompagnement des résidents peut inclure :

- **Soutien psychologique**

L'équipe assure un accompagnement professionnel et, si nécessaire, fait appel à des services externes tels qu'un Centre de Santé Mentale (CSM), un psychologue ou un psychiatre.

- **Soutien social**

Le résident peut être soutenu dans ses contacts avec la famille, les amis et autres. Une grande attention est accordée au réseau social des clients. Dans ce contexte, De Lariks considère qu'une activité de jour appropriée est un aspect important. Cette activité peut être un emploi rémunéré, du bénévolat, un centre de jour, suivre une formation, des tâches ménagères, etc.

- **Soutien administratif**

Un soutien est fourni pour les tâches administratives si nécessaire.

- **Soutien financier**

De l'aide peut être apportée dans la gestion de l'argent et du budget disponible.

- **Soutien ménager**

Une certaine autonomie est attendue de la part du résident dans l'exécution des tâches ménagères. Un soutien pratique est fourni si nécessaire.

Capacité

Logement en groupe De Lariks dispose de deux logements en groupe. À Saint-Gilles, il y a deux maisons où peuvent respectivement vivre six et sept personnes. Chaque résident dispose d'une chambre meublée. Les autres espaces tels que la cuisine, le salon et la salle de bain sont communs.

Logement individuel De Lariks a la possibilité d'accompagner individuellement 30 personnes. Elles vivent de manière autonome à Saint-Gilles ou dans une commune avoisinante. Un accompagnateur leur rend visite chaque semaine. 5 personnes atteintes du syndrome de Korsakoff sont accompagnées dans deux appartements où elles vivent à 2 ou 3.

Critères d'admission

Après un rendez-vous téléphonique, le candidat résident a un entretien d'accueil avec la coordinatrice. Sur la base de cet entretien, complété par un rapport psychiatrique, l'équipe décide d'un éventuel second contact avec les accompagnateurs et le psychiatre. Lors de ce second contact, une visite d'un logement peut également avoir lieu. Après ce second entretien, il est décidé si un séjour chez De Lariks est possible. Une date d'admission est alors fixée d'un commun accord.

Coûts

Le personnel d'accompagnement de De Lariks est rémunéré via l'assurance maladie du concerné. Aucune contribution pour les frais d'accompagnement n'est demandée au résident. Les frais de séjour, chauffage, alimentation, vêtements, loisirs, etc. sont à la charge du résident.

Permanence

En cas d'urgence, l'équipe est joignable 24/24 heures pour les résidents.

Collaborations

L'ASBL Beschut Wonen De Lariks fait partie d'un partenariat avec le CSM Bruxelles et les Hôpitaux d'Europe, Clinique Saint-Michel.

Siège social : Rue Bonaventure 28, 1090 Jette

Tél : 02/478.93.62

Email : info@entreautres.be

Website : www.entreautres.be

Directrice : Nathalie Delhaye nathalie (delhaye@entreautres.be)

Coordinatrice : Lilas Sakai (l.sakai-ihp@entreautres.be)

Equipe

11 personnes forment une équipe pluridisciplinaire + 2h1/2/semaine présence d'un psychiatre pour la réunion d'équipe et appelable si nécessaire

Groupe cible

Entre Autres accueille des adultes présentant des difficultés psychologiques ou psychiatriques qui désirent s'engager dans un projet d'autonomisation progressive dans un cadre de vie semi-communautaire ou individuel.

Capacité

48 places réparties en 6 maisons ou appartements communautaires, 5 appartements duo et 8 studios individuels.

Approche - vision de la réhabilitation

Accompagnement

L'équipe propose un accompagnement psychosocial personnalisé à chacun des résidents. Cet accompagnement a pour finalité la prise en main progressive, par le résident, de la gestion de sa vie.

Chaque résident rencontre au moins une fois par semaine son référent et ce dans un cadre individuel et dans les bureaux d'Entre Autres. Il y a une rencontre au domicile au moins une fois par mois.

Au cours de cet entretien, une place importante est laissée à l'aspect relationnel. Parallèlement à celui-ci, nous abordons aussi différents sujets plus "pratiques", notamment les activités du résident, l'hygiène de vie, le budget, les démarches administratives...

Activités en journée

Le travail avec le résident ne se limite pas uniquement aux entretiens individuels, mais implique souvent des contacts et collaborations avec d'autres partenaires. C'est le cas par exemple avec la famille, le psychiatre ou un service psychiatrique d'un hôpital, l'administrateur des biens, les organismes de paiement (mutuelles, CPAS...).

Deux membres de l'équipe se rendent une fois par semaine dans chaque maison ou appartement, en début de soirée, pour une réunion communautaire. Chaque résident est tenu d'assister à cette réunion et sera invité à s'exprimer par rapport à la vie communautaire: l'ambiance dans la maison, la répartition des tâches ménagères, les tensions entre résidents et les problèmes éventuels que rencontre la "communauté".

C'est aussi le moment de renflouer la cagnotte et de décider des achats communs (produits d'entretien, papier WC...). Il arrive parfois que des idées germent lors de cette réunion : des propositions d'activités communes peuvent être faites à ce moment-là, des idées de loisirs peuvent être données, etc.

La consommation d'alcool n'est pas autorisée dans l'institution.

Critères d'admission

Déroulement de la candidature

La candidature se déroule en une séance d'info et deux entretiens, ceci afin de bénéficier d'une meilleure dynamique et d'éviter au candidat de se trouver face à tous les membres de l'équipe en même temps.

Lors de la séance d'info, nous présentons notre institution: la situation géographique et l'aménagement des maisons, les règles de vie dans les maisons, les différents types d'accompagnement proposés, les spécificités de nos habitations protégées... C'est l'occasion pour les futurs candidats de poser les premières questions.

A la fin de la séance d'info, les personnes intéressées reçoivent un rendez-vous et nous demandons au candidat de nous faire parvenir, par le biais de son médecin psychiatre ou tout autre intervenant adéquat, un rapport psycho-médico-social.

Lors des deux entretiens qui suivent, nous prenons le temps de préciser le projet, d'affiner la demande de séjour et d'accompagnement avec le candidat. Nous laissons également de l'espace pour ses questions.

Ensuite nous prenons en équipe la décision d'accepter ou non la candidature. En cas de refus, celui-ci est motivé et le plus souvent possible assorti d'une suggestion d'orientation. Lorsque le candidat est accepté, il est inscrit sur la liste d'attente.

Conditions

- Être majeur
- Être en ordre de mutuelle
- Avoir des revenus fixes suffisants
- Autonomie minimale
- Pas d'accueil d'urgence

Coûts

564€ par mois en logement communautaire, 575 € en logement duo et 668 € par mois en logement individuel, meublé et charges comprises (novembre 2023).

Permanence

Lundi au vendredi de 9h à 18h (16h le vendredi).

Garde appellable en dehors des heures de permanence.

Les résidents disposent d'un numéro de téléphone à former en cas d'urgence. Les membres de l'équipe sont de garde à tour de rôle. S'il y a un appel, le travailleur recontactera le résident dans le quart d'heure et agira en conséquence.

Collaborations

Entre Autres travaille en partenariat avec le réseau du résident et avec de nombreux services (culturels, sociaux, institutions, SSM, CPAS, PBSM, FIHP, Bru4Home, commune de Jette, ...).

Entre Autres fait partie du réseau Norwest (membre du CA et participation active au « Club Norwest »).

Siège social : Rue du Rouleau 19, 1000 Bruxelles
Tél: 02/223.09.00

Email : secretariat@hpb.brussels
Website : www.hpb.brussels

Coordination : Yousra Akleh

Equipe

Sept intervenants psychosociaux (A.S., assistants psychologues, éducat(eur)(rice) spécialisé(e), ergothérapeute, infirmier), un administratif, un ouvrier de maintenance. Présence ponctuelle d'un psychiatre

Groupe cible

Les HPB accueillent des adultes présentant tous types de difficultés psychosociales et/ou psychiatriques.

La spécificité de notre service réside dans l'accueil et l'hébergement des familles monoparentales et un suivi du lien parent-enfant est assuré.

Capacité

24 logements au total:

- 15 logements de type individuels: chambres meublées, flats, appartements une ou deux chambres.
- 8 logements de type semi communautaires: chambre équipée d'une salle de bain avec un partage des communs (cuisine, salon et salle à manger).

Approche - vision de la réhabilitation

Accompagnement

L'ASBL Habitations Protégées Bruxelloises assure l'hébergement et l'accompagnement de personnes dont les difficultés psychosociales réclament, plutôt qu'un traitement continu en hôpital, un soutien rapproché dans leur milieu de vie.

L'accompagnement au quotidien se fonde sur une relation de confiance, adaptable aux exigences du moment.

Un système de coréférence est organisé autour du patient: 2 entretiens hebdomadaires, au domicile du résident, constituent la base du travail individuel. Des entretiens en présence des enfants peuvent également s'y ajouter. Une attention particulière est également apportée au réseau qui gravite autour de l'enfant, en plus de celui du parent accueilli.

Notre service collabore et travaille également en partenariat avec le réseau familial, psychosocial et médico légal du résident.

Activités en journée

Des sorties et des activités ponctuelles sont aussi organisées par l'institution en partenariat avec l'Art. 27. Ces activités se déroulent soit individuellement soit collectivement en présence des membres du staff thérapeutique.

Critères d'admission

Candidature

Le candidat rencontre tous les intervenants en 3 entretiens, à la suite desquels l'équipe se réunit et accepte (ou non) la candidature. L'équipe peut refuser la candidature à l'issue du premier entretien.

- En cas de refus, les motivations de ce dernier sont expliquées au candidat qui sera alors réorienté vers une structure plus indiquée.
- En cas d'acceptation, le candidat est mis sur une liste d'attente et doit recontacté le service tous les mois afin de maintenir sa place. Dès qu'un logement se libère, le candidat rencontre le psychiatre du service avec ses futurs référents. A l'issue de cet entretien, une décision d'admission est prise et s'accompagne de toutes les modalités administratives (signature de la convention de séjour...). Le processus de candidature dure +/- un mois.

Le temps d'attente pour l'obtention d'un logement est très variable.

Les appartements à une ou deux chambres sont attribués prioritairement aux parents vivant avec leur(s) enfant(s) ou le(s) recevant régulièrement.

Conditions

- Convention de séjour de six mois (assorti de bilans intermédiaires mensuels les 6 premiers mois de l'admission). Cette convention est renouvelable tant que le séjour à du sens.
- Indemnité de séjour mensuelle est fonction du type de logement mis à disposition.
- Une garantie équivalant à 1 mois de séjour est demandée à l'admission.
- Age requis : de 18 à 55 ans au moment de la prise en charge.
- Le résident doit être en ordre de mutuelle et disposer de revenus suffisants.
- Un suivi chez un psychiatre extérieur à l'institution et une activité en journée sont des conditions nécessaires.
- Les patients doivent être stabilisés.
- Nous ne proposons pas d'hébergement d'urgence.

Permanence

Une permanence d'une heure sur le temps de midi est assurée 3 fois par semaine (le lundi, le mercredi et le vendredi).

Une garde téléphonique est assurée 24h/24 à tour de rôle par les membres de l'équipe.

Collaborations

Nous collaborons avec tous les services de psychiatrie bruxellois, les Services de Santé Mentale, les lieux de liens, les psychiatres traitants, les hôpitaux et les centres de jours, les médecins généralistes... Bref avec tout le tissu psychosocial bruxellois.

Siège social : Avenue Broustin 96, 1083 Ganshoren

Tél : 02/ 880 06 10

Fax : 02/ 880 06 11

Email : info@hjdw.be

Website : www.hjdw.be

Equipe

Huize Jan De Wachter dispose d'une équipe d'encadrement multidisciplinaire. Le psychiatre, l'infirmier(ère) psychiatrique, le/la psychologue et les assistants sociaux s'efforcent d'offrir des soins personnalisés aux résidents. De plus, depuis 2007, notre équipe compte également une animatrice d'activités qui travaille tant individuellement qu'en groupe avec les résidents.

Groupe cible

Notre public cible est assez varié et comprend des personnes présentant des problématiques psychiatriques plutôt chroniques, des personnes ayant besoin de soutien supplémentaire après un séjour et un traitement dans un hôpital psychiatrique, un PAAZ ou un PVT, ainsi que des personnes ne pouvant plus (ou ne voulant plus) vivre totalement de manière autonome et choisissant une forme d'habitation plus structurée. La Maison Jan De Wachter est une initiative bicommunautaire de logement protégé, créée en 1993. Il s'agit d'une collaboration entre la Clinique Saint-Jean et le CGG Bruxelles.

Capacité

Nous sommes reconnus pour 16 places. Nous disposons de deux maisons communautaires. Dans la maison communautaire située avenue De Smet de Nayer 643 à Laeken, il y a de la place pour 7 résidents, et dans celle située avenue De Smet de Nayer 470 à Jette, 5 résidents peuvent être accueillis. Nous avons également un partenariat avec l' AIS-SVK Jette. Grâce à eux, nous disposons d'un appartement pouvant accueillir notre public cible. La seule condition est que les candidats répondent aux critères financiers pour la location d'un logement social. Les autres places sont pourvues par le biais du logement protégé individuel. Les candidats optant pour le logement protégé individuel doivent disposer de leur propre logement.

Approche - vision de la réhabilitation

L'objectif du logement protégé est d'offrir une forme d'habitat adaptée aux personnes qui, en raison de problèmes psychiatriques et psychosociaux, ne sont (temporairement) pas capables de mener une vie totalement autonome. Par le biais d'une aide spécialisée, nous essayons d'offrir aux résidents des possibilités pour qu'ils puissent se réintégrer et participer le plus largement possible à la vie sociale et communautaire. La Maison Jan De Wachter ne propose pas seulement un logement aux résidents, mais s'efforce également de créer pour eux une situation de vie satisfaisante. Nous nous inspirons du cadre de pensée de la réhabilitation. La réhabilitation ne se concentre pas principalement sur la guérison de la psychopathologie, mais sur l'amélioration du fonctionnement d'un individu dans un environnement concret.

La réhabilitation présente trois caractéristiques

- la recherche de solutions pratiques aux problèmes quotidiens
- la formation de nouveaux réseaux pour les personnes socialement isolées
- une approche intégrale qui s'étend à différents domaines de la vie.

Pour réintégrer le résident dans la vie sociale et communautaire et fournir des soins personnalisés et continus, nous essayons d'élargir le réseau autour de cette personne, créant ainsi un filet de sécurité social. Cela peut inclure, par exemple, le contact avec la famille et/ou les amis, le CPAS pour l'accompagnement budgétaire, le CGG pour la thérapie, les centres d'activités de jour, le (bénévolat) travail, les médecins généralistes et les psychiatres, etc. Des réunions régulières sont organisées entre tous les intervenants concernés autour d'un résident, en présence de ce dernier. L'objectif de ces réunions systématiques est, dans un premier temps, de faire connaissance entre les intervenants, puis de prendre des décisions claires afin d'éviter les chevauchements dans l'offre d'aide et de clarifier le plan d'accompagnement.

Fonctionnement

- réunion hebdomadaire des résidents suivie d'une activité culinaire
- entretiens individuels hebdomadaires
- activités
- réunions d'équipe

Critères d'admission

Les candidats résidents peuvent se présenter par téléphone, personnellement ou via une référence d'un psychiatre traitant, d'un service social d'un hôpital, etc. Dès la réception d'un rapport psychiatrique, un rendez-vous est fixé pour un entretien d'admission avec l'un des accompagnateurs. L'objectif de cet entretien est de comprendre l'historique, la situation actuelle et la problématique du candidat résident afin d'évaluer son fonctionnement. La motivation du candidat est également examinée en détail.

Un deuxième entretien est ensuite organisé avec le psychiatre, où l'accent est mis principalement sur la problématique médico-psychiatrique.

En cas de doutes persistants chez le candidat, un troisième entretien peut être planifié.

Conditions

- Nous attendons du résident un certain degré d'autonomie dans la vie quotidienne (être capable de cuisiner, laver ses vêtements, préparer et prendre sa médication...).
- Il doit être disposé à continuer à être suivi par un psychiatre et, si nécessaire, par un psychothérapeute.
- Chaque résident doit chercher une occupation journalière significative en fonction de ses possibilités.
- La présence aux réunions hebdomadaires des résidents et les entretiens réguliers avec les accompagnateurs sont également exigés.
- Le candidat doit être prêt à respecter le règlement intérieur.
- Un engagement à rendre la cohabitation dans la maison aussi agréable que possible est également attendu.
- Le candidat résident doit être sobre depuis au moins 6 mois en cas de dépendance à l'alcool et propre depuis au moins 1 an en cas d'autres addictions.

Si une ou plusieurs conditions ne sont pas remplies ou si le candidat n'est pas disposé à accepter ces conditions, la décision négative et ses explications sont communiquées à l'intéressé.

Si le candidat résident accepte ces conditions et que l'équipe le juge approprié pour le logement protégé, la décision positive est communiquée à la personne et/ou au référent. Dans ce cas, le candidat peut également visiter la maison et la chambre et rencontrer les autres résidents.

Si aucune place n'est disponible, le candidat est placé sur une liste d'attente et informé dès qu'une chambre se libère.

Permanence

Accessibilité 24h/24 via téléphone portable.

Collaborations

AIS-SVK Jette

Projet Beeckman

Avenue Jacques Pastur 49, 1180 Uccle

Tel : 02/431 77 75

Email : Info.ihp@epsilon.be

Website : IHP (www.epsilon.be)

Equipe

- Boris Chevrier: coordinateur et infirmier psychiatrique
- Philippe Verdoot: Responsable médical
- Anastasie Alefe: assistante sociale
- Laura Beaussart: éducatrice spécialisée
- Corinne Chicheportiche: accompagnatrice
- Colin Mairiaux: psychologue
- Katia Michel: psychologue
- Emilie Vanneste: assistante en psychologie

Groupe cible

Personnes adultes souffrant de difficultés sur le plan psychologique ou personnel à un certain moment de leur vie et qui souhaitent développer à leur rythme leurs ressources vers une autonomie suffisante pour mener à bien leur projet de façon indépendante.

Capacité

Deux maisons de 6 personnes situées près de la maison communale d'Uccle. Elles permettent à chaque résident de bénéficier d'une chambre meublée et d'une salle de bain individuelle ainsi que d'espaces de vie à partager. Les deux maisons situées l'une à côté de l'autre, disposent d'un jardin commun.

Approche - vision du rétablissement

Accompagnement

- Entretiens de référence hebdomadaire obligatoire, entretiens de bilan (tous les ans) et entretiens ponctuels (famille, réseau, etc.) ;
- Soutien Psycho- social ;
- Accompagnement dans les démarches extérieures: administratives, de réseau... ;
- Activités de groupe ;
- Réunion communautaire obligatoire ;
- Permanence maison 4X/semaine ;

Cadre thérapeutique

- Présence obligatoire à la réunion communautaire et à l'entretien hebdomadaire
- Respect de la vie communautaire (tâches ménagères, respect des limites des autres, limitations des visites, ...).
- Avoir une activité extérieure.

Critères d'admission

- Être majeur
- Être en ordre de mutuelle
- Souffrance d'origine psycho-sociale
- Avoir un projet personnel de (ré)insertion psycho-social (formations, études, centre de jour, volontariat, ...)
- Capacité à partager des espaces communs permettant de prendre en charge les aspects pratiques de la vie quotidienne (ménage, course, lessive, nettoyage, déplacements...)
- Adhésion à la convention de séjour et au règlement d'ordre intérieur
- Être suivi par un psychiatre

Procédures d'admission

- Séance d'information tous les mardis à 15h30 (explication du projet et remise d'un formulaire de candidature) ;
- 1er entretien de candidature avec deux membres de l'équipe d'accompagnement (fixé après réception du formulaire de candidature et du rapport médical) ;
- Après discussion en équipe, si la candidature se poursuit, 2ème entretien avec le psychiatre et un membre de l'équipe d'accompagnement ;
- Décision d'accepter ou non la candidature et mise sur la liste d'attente le cas échéant ;
- 3ème entretien pour réévaluation avant l'entrée.

Coûts

- Prix des chambres : entre 590€ et 775€ toutes charges comprises
- Garantie locative : le montant d'un loyer
- Etat des lieux :
 - à l'entrée et
 - à la sortie

Permanence

Permanence téléphonique 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Projet Kot +

Avenue Jacques Pastur 49, 1180 Uccle

Tel : 02/431 77 75

Email : kotplus@epsilon.be

Website : www.kotplus.brussels/

Equipe

- Boris Chevrier: coordinateur et infirmier psychiatrique
- Philippe Verdoot: Responsable médical
- Anastasie Alefe: assistante sociale
- Laura Beaussart: éducatrice spécialisée
- Corinne Chicheportiche: accompagnatrice
- Colin Mairiaux: psychologue
- Katia Michel: psychologue
- Emilie Vanneste: assistante en psychologie

Groupe cible

Jeunes adultes (18-30 ans) en prise avec des difficultés personnelles, psychologiques, psychiatriques ou une vulnérabilité empêchant de mener à bien ses objectifs. Les jeunes adultes ne doivent pas nécessairement être dans un processus ou avoir un projet de formation, mais être dans un projet de réinsertion en général.

Capacité

Nous ne disposons pas de logements mais nous sommes habilités à agréer le kot (studio, kot communautaire, internat, chambre chez l'habitant...) du jeune adulte qui souhaiterait bénéficier de notre accompagnement dans les 19 communes bruxelloises. De plus, à la suite du dépôt de la candidature, un accompagnement à la recherche d'un logement peut être proposé.

Approche - vision du rétablissement

Accompagnement

- Entretiens de référence hebdomadaires obligatoires,
- entretiens de bilan (tous les ans) et
- entretiens ponctuels (famille, réseau, etc.)

Soutien psycho-social et psychopédagogique, si la personne est dans un processus de formation.

Accompagnement dans les démarches extérieures: administrations, réseau, activités extérieures...

Permanence d'activités et différentes activités proposées selon les envies des jeunes (groupe cuisine, groupe de discussion, boxe, projet potager, etc.).

Cadre thérapeutique

- Présence obligatoire à l'entretien hebdomadaire
- Avoir une activité extérieure et/ou un projet de réinsertion

Critères d'admission

- Être majeur
- Être en ordre de mutuelle
- Souffrance d'origine psycho-sociale
- Adhésion à la convention d'accompagnement
- Avoir un logement à Bruxelles

Procédures d'admission

- Séance d'information hebdomadaire (explication du projet et remise d'un formulaire de candidature)
- 1er entretien de candidature avec deux membres de l'équipe d'accompagnement (fixé après réception du formulaire de candidature et éventuellement du rapport médical)
- Après discussion en équipe, si la candidature se poursuit, 2ème entretien avec le psychiatre et un membre de l'équipe d'accompagnement
- Après discussion en équipe, si la candidature est acceptée, l'accompagnement commence ou la personne est inscrite sur la liste d'attente.

Permanence

Permanence téléphonique 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Projet La Lisière

Av. de Boetendael 29, 1180 Uccle
Tel : 02/431 76 68
Email : infoihplalisiere@epsilon.be
Website : Perinatal | Réseau en périnatalité

Equipe

- Carole-Anne Coquerelle (assistante sociale): Coordinatrice adjointe
- Karine Mendelbaum: Psychiatre responsable du projet
- Céline de Hepcée: Psychiatre responsable de la maison

Equipe multidisciplinaire composée de 6 personnes : psychiatre, assistante sociale, infirmière, psychologue, kinésithérapeute-psychomotricienne et sage femme.

Groupe cible

L'IHP La Lisière accueille des mères stabilisées au niveau psychiatrique et/ou psychique, avec leur enfant âgé de 0 à 3 ans qui ont besoin de temps pour continuer à construire la relation à leur enfant, et aussi pour mettre en place un maillage social (logement, crèche, etc.).

Capacité

- Nombre de places agréées : 5
- Nombre de place non-agrèées : /
- Nombre d'habitation: 1 maison
- Type de logement : 1 maison communautaire accueillant jusqu'à 5 dyades (mère-bébé). Chaque maman a sa chambre qu'elle partage avec son bébé. Les espaces communs sont composés de: salon, salle à manger, cuisine, espace jeu, véranda et salles de bain et douche.

Dispositions générales

- Durée du séjour : de 6 mois à 2 ans
- Convention de séjour : Oui
- Contrat d'accompagnement individuel : bilan à 1 mois-3mois et 6 mois et 1 an de prise de charge
- Période d'essai : 1 mois
- Visite : Autorisées entre 10 et 20h dans les espaces communautaires
- Possibilité de loger d'autres personnes : Non
- Accueil de couple : Non (mais accueil possible en journée des papas)
- Hébergement ponctuel famille, amis : Non
- Animaux admis : Non
- Alcool - Drogues : Non

La durée de séjour est prévue pour une période de 6 mois à 2 ans, afin de permettre à la dyade de faire « une transition » avant d'établir un « projet autonome ». Une transition permettant d'élaborer avec ces mamans un projet en étant encadrées et soutenues, avec parallèlement une aide pour la mise en place de structures extérieures si elles s'avèrent nécessaires. Une attention particulière est portée sur l'axe du soin de l'interaction entre le tout-petit et son parent, et sur les premières constructions psychiques de l'enfant. Une réunion communautaire a lieu 1X/semaine et est obligatoire pour toutes les résidentes.

Chaque dyade a un référent qui l'accompagne dans son projet individuel et qui fait des bilans de façon régulière pour fixer les objectifs.

Approche - vision du rétablissement

Accompagnement

Suivi des résidents :

- Obligation de suivi par un psychiatre : Oui
- Fréquence du suivi médical : Au cas par cas

Critères d'exclusion :

- Non respect du ROI et de la Convention de séjour

Critères d'admission

- Stabilisation au niveau psychiatrique
- Etre capable de prendre en charge les tâches quotidiennes, les soins de base de son bébé et donc avoir une certaine autonomie
- Etre en ordre de mutuelle, avoir un revenu suffisant pour assurer le paiement du loyer et de la garantie locative
- Avoir un psychiatre traitant extérieur à la Lisière, ainsi qu'un généraliste et un pédiatre

Prise de contact: par téléphone avec Mme Coquerelle (au 02/431 76 00) et après évaluation de la demande, prise d'un rendez-vous de préadmission avec le psychiatre.

Coûts

- Prix du séjour : entre 500€ et 550€ (en fonction de la chambre) et 15€/mois pour l'entretien du linge
- Meublé : Oui
- Caution : 500€
- Etat des lieux :
 - à l'entrée et
 - à la sortie

Permanence

Ouverture 07h30 - 18h00.

Permanence téléphonique le soir et les week-end.

Siège social : Rue du Grand Hospice 10, 1000 Bruxelles

Tél : 02/218 31 32

Fax : 02/218 05 29

Email : ihp-bw@antoninartaud.be

Site Web : www.initiatief-antoninartaud.be

Coordinateur : Nicolaas Degroote (n.degroote@antoninartaud.be)

Responsable médical : Dr. Sami Jegham (psychiatre)

Groupe cible

L'Initiative Antonin Artaud propose des habitations protégées individuelles pour des personnes adultes souffrant de problèmes psychiques nécessitant des soins intensifs et fréquents.

Capacité

L'Initiative Antonin Artaud met à disposition 30 appartements individuels dans le centre de Bruxelles. Chaque appartement est équipé d'un salon, d'une cuisine équipée et d'une salle de bains. Des ajustements sont possibles si l'on dispose de ses propres meubles. Vivre dans le centre de notre capitale implique des aspects spécifiques. L'accompagnement a entre autres comme objectif l'intégration dans la vie sociale:

- l'utilisation des transports en commun
- l'environnement social avec une large offre d'activités sociales et culturelles
- la proximité des magasins, de la poste, de la boulangerie, du lavoir...

Approche - vision de la réhabilitation

Il n'y a pas de durée maximale de séjour en habitation protégée. Nous ne souhaitons pas suivre la dynamique selon laquelle les patients psychiatriques chroniques doivent quitter l'établissement lorsqu'ils présentent moins de symptômes. Nous sommes convaincus que le logement et l'environnement font partie intégrante de la réintégration de ces clients dans la société. Nous adoptons le modèle de réhabilitation, qui est un pilier important de la psychiatrie sociale.

Nous trouvons une belle synthèse de ce modèle dans la citation suivante : "créer un environnement de vie, de logement et de soin aussi normal que possible, dans lequel les personnes souffrant de problèmes psychiatriques, soutenues et guidées de manière compétente, sont encouragées dans leur développement vers un niveau optimal de fonctionnement personnel et social." (R. Stockmans)

A l'admission d'un résident, nous établissons un plan d'accompagnement personnalisé. Ce plan est régulièrement évalué et ajusté. Nous nous basons sur les éléments suivants : juridique – financier – logement – vie quotidienne – activités journalières – groupe primaire – réseau social – santé physique et psychique – utilisation des médicaments – relation entre l'accompagnateur et le résident – implication d'autres soignants – donner de l'espoir.

Nous proposons régulièrement aux personnes vivant en habitation protégée de déménager vers un logement social dans leur environnement. L'accompagnement fourni par l'équipe peut alors se poursuivre par les mêmes accompagnateurs.

L'accompagnement continue, le lieu de résidence change. Cela nous permet surtout de loger les résidents à un coût beaucoup plus bas, leur permettant ainsi de consacrer leurs ressources financières limitées à d'autres besoins. Éventuellement, dans une phase ultérieure, l'accompagnement peut se terminer sans que cela signifie que le résident doit déménager à nouveau. Nous estimons que cette manière de quitter l'habitation protégée contribue réellement à l'intégration et à la réhabilitation selon le rythme et les capacités du résident.

Ceci est possible grâce à des conventions conclues avec les Sociétés Immobilières Sociales Logement Bruxellois et Foyer Laekenois. Ces institutions nous mettent à disposition un certain nombre d'appartements. Ces accords stipulent également que si l'accompagnement est interrompu par le résident pour une raison quelconque, le résident peut continuer à vivre dans son logement social. L'Initiative Antonin Artaud se voit alors attribuer un autre logement social.

Critères d'admission

Il existe plusieurs critères d'admission :

- la motivation à vivre de manière autonome doit être significativement présente
- un minimum d'autonomie et d'indépendance est nécessaire. Chaque résident vit dans son propre appartement et doit également assumer les tâches ménagères quotidiennes.
- la problématique psychiatrique est stabilisée, un traitement hospitalier à temps plein n'est plus nécessaire.
- le candidat s'engage à un suivi médical et/ou psychologique avec un psychiatre de son choix.

Une addiction aux drogues et une dépendance aiguë à l'alcool sont des contre-indications.

La procédure de candidature comprend 3 entretiens. Deux avec les membres de l'équipe d'accompagnement et un entretien avec le psychiatre responsable. Pour augmenter les chances de réussite, une évaluation approfondie des besoins, possibilités et attentes du candidat résident est cruciale. La décision est prise en concertation entre l'équipe et le psychiatre.

Permanence

Trois blocs de permanence de 3 heures chacun sont prévus par semaine :

- lundi : 09h00-12h00
- mercredi : 13h00-16h00
- vendredi : 09h00-12h00

En cas de crise ou d'urgence en dehors des heures de bureau normales, une personne de l'équipe est toujours joignable par GSM.

Collaborations

Il existe une collaboration avec le CSM ANTONIN ARTAUD pour le suivi médical et psychologique, également parce que les bureaux se trouvent à la même adresse. L'habitation protégée est intégrée dans l'ASBL "Initiative Antonin Artaud". La collaboration unit trois groupes de manière égale ; le CSM Antonin Artaud, les hôpitaux IRIS Brugmann et Saint-Pierre et un troisième partenaire ; un groupe de personnes du monde socio-culturel, externe aux deux premiers partenaires.

Siège social : Avenue des Casernes 41, 1040 Etterbeek
Tél : 02/640 00 35
Email : resident@lestroispommiers.be

Equipe

- Un(e) assistant(e) social(e) à mi-temps
- Une infirmière psychiatrique à plein temps
- Un(e) éducateur(trice) à mi-temps
- Un médecin/psychiatre

Groupe cible

Accueil et logement d'adultes confrontés à des problèmes psycho-socio-médicaux limitant leur autonomie. Le caractère spécifique de cet encadrement, combiné à l'offre globale de l'asbl, rend l'initiative appropriée pour les personnes ayant un parcours psychiatrique (parfois lourd) et nécessitant un accompagnement intensif. Les Trois Pommiers est une Initiative de Logement Protégé reconnue par la Cocom depuis 2015.

Capacité

Les Trois Pommiers disposent de 15 logements intégrés dans des lieux de vie gérés par l'ASBL à travers différents agréments.

Approche - vision de la réhabilitation

Accompagnement

Les Trois Pommiers intègrent un concept intergénérationnel signifiant que des personnes âgées, des familles monoparentales en difficultés, des personnes en convalescence ou légèrement handicapées, et enfin des personnes présentant une problématique psychiatrique, cohabitent. Ce type de logement en appartements individuels favorise les contacts sociaux tout en respectant le besoin de chacun en matière de vie privée.

L'accompagnement repose sur 2 principes importants de la relation, à savoir le travail individuel et de groupe :

- Travail individuel : soutien administratif, attention aux dimensions sociale, (para)médicale, psychiatrique et relationnelle lors des accompagnements hebdomadaires par les membres de l'équipe. Une fréquence de rencontres plus élevée est possible.
- Travail de groupe : à l'occasion de la « réunion de maison », une dynamique de groupe est encouragée pour apprendre à gérer les conflits, partager les problèmes communs et élaborer un planning hebdomadaire...

Rencontres avec des intervenants externes/proches : des réunions régulières peuvent être organisées avec les membres de la famille et les différents intervenants concernés afin de garantir la cohérence de la thérapie et d'évaluer l'évolution de la personne et de sa situation.

Activités en journée

De nombreuses activités sont proposées à tous les résidents (ateliers de dessin, création de bijoux, gymnastique douce, massages, médiations animales, sessions de cuisine, expositions, visites de bibliothèques...)

Objectifs

L'objectif est de renforcer l'autonomie de la personne, de fournir un soutien dans la réalisation d'un projet de vie significatif contribuant à une réintégration sociale optimale. La durée du séjour dépend de la capacité du résident à s'intégrer durablement dans la société. La durée moyenne du séjour s'étend sur plusieurs années.

Conditions

En raison du nombre limité de places, l'accueil de nouveaux résidents dépend principalement du départ éventuel de résidents existants.

Critères d'admission

Il est d'abord demandé de remplir une demande de candidature (avec un rapport médical adressé au psychiatre). Si un accueil est possible, un entretien est planifié avec l'un des membres de l'équipe.

Coûts

Le logement dans un ILP coûte environ 400 €/mois pour un appartement + les frais d'énergie. Les résidents peuvent opter pour une pension complète ou demi-pension (prix sur demande).

Permanence

En dehors de la permanence quotidienne du personnel spécifique de l'IHP, les résidents de l'immeuble de l'Avenue des Casernes peuvent également bénéficier - si nécessaire - d'une présence 24h/24 du personnel soignant de l'ASBL.

Collaborations

Les partenariats sont très variés et dépendent du parcours de vie et des réseaux existants du patient. Ils se situent principalement dans la région de Bruxelles-Capitale. Les institutions médicales et psychiatriques, les SSM (services de santé mentale), les administrations communales, les mutuelles, les administrateurs provisoires, le SPF Sécurité Sociale, les centres de jour, les ateliers créatifs, les Académies des Beaux-Arts...

Siège social : Opperstraat 73, 1050 Ixelles

Tél : 02/514 33 17

Gsm : 0473/98 07 59

Email : bw.mandragora@psc-ixelles.be

Website : www.bw-ixelles.be

Admissions : kathy.lievens@psc-ixelles.be

Groupe cible

Les personnes qui ne nécessitent pas de traitement hospitalier à temps plein et qui, pour des raisons psychiatriques, ont besoin d'aide dans leur environnement de vie pour acquérir des compétences sociales et pour lesquelles des activités journalières adaptées doivent être organisées.

Capacité

Le IHP MANDRAGORA est un projet bicommunautaire offrant 61 places réparties de la manière suivante :

- 1 maison communautaire de 9 places
- 1 maison communautaire de 7 places
- 2 pensions de 6 places chacune
- 1 maison communautaire de 6 places
- 1 bâtiment comprenant 6 studios et 1 appartement
- 20 places en logement protégé individuel, majoritairement auto-financé par les résidents.

Toutes les maisons communautaires se trouvent à Ixelles.

Approche - vision de la réhabilitation

Un accompagnement est prévu au moins une fois par semaine à domicile. Dans les maisons, cela se traduit par une réunion de groupe où sont discutés les arrangements pratiques (ex : répartition des tâches), les conflits internes et les aspects individuels. L'accompagnement est ensuite personnalisé en fonction des besoins et demandes spécifiques, incluant :

- soutien socio-administratif,
- gestion financière,
- recherche et suivi d'activités journalières,
- suivi de la médication, de la santé physique, des plaintes psychiques,
- soutien psychosocial.

Les domaines d'intervention sont définis individuellement et suivis dans le cadre d'un plan de soins, évalué tous les 3 mois avec les intervenants concernés et le résident.

Objectif

L'objectif est d'héberger et d'accompagner des personnes présentant des problèmes psychiatriques afin de leur accorder plus d'autonomie et de les réintégrer dans la société.

Pensions

Deux maisons communautaires offrent un accompagnement plus intensif.

Elles sont destinées à des personnes plus chroniques, ayant moins d'autonomie, notamment pour les tâches ménagères telles que les courses, la cuisine, le nettoyage...

Une aide ménagère est prévue trois demi-journées par semaine pour cuisiner avec les résidents, entretenir leur chambre et les espaces communs. Les achats et la lessive sont également pris en charge pour les résidents.

L'accompagnement y est plus présent que dans les autres maisons communautaires. Il n'y a pas d'exigence d'activité journalière, mais les résidents sont encouragés à fréquenter un hôpital de jour ou un centre d'activités.

Critères d'admission

Les résidents tant néerlandophones que francophones sont acceptés. La procédure commence par l'envoi d'un rapport médical à l'attention du psychiatre Erik Thys. Sur cette base, le candidat sera invité ou non à un entretien d'admission avec l'équipe de logement protégé et le psychiatre. Si c'est le cas, un dossier de candidature sera envoyé au candidat et éventuellement à son référent. Une fois que nous l'aurons reçu, nous prendrons rendez-vous pour un entretien d'admission avec 2 membres de l'équipe puis le psychiatre.

La candidature sera discutée lors de la prochaine réunion d'équipe et si la réponse est positive, le candidat sera placé sur notre liste d'attente.

Si un lieu approprié se libère, le candidat est invité à visiter la maison et à faire connaissance avec les cooccupants et le surveillant.

Critères

- Problématique psychotique
- Stabilité depuis un certain temps
- Capacité à vivre seul dans un logement sans surveillance ni présence continue d'un accompagnateur
- Autonomie minimale pour l'hygiène et les tâches ménagères – ne s'applique pas aux maisons communautaires
- Compétences sociales minimales
- Disposer d'une activité journalière ou être disposé à en chercher une adaptée
- Accepter l'accompagnement
- Prendre les médicaments prescrits et consulter régulièrement un médecin

Contre-indications

- Problèmes graves de drogues ou d'alcool
- Handicaps physiques ou mentaux graves
- Agressivité

Coûts

Le loyer pour une chambre dans une maison communautaire est d'environ 450 € par mois, incluant le loyer, l'eau, le gaz, l'électricité, la distribution TV et l'assurance. Le loyer pour un studio individuel varie entre 550 € et 600 € par mois. Une chambre dans une pension coûte entre 500 € et 600 € par mois, incluant tous les services (loyer, utilitaires, téléphone, nourriture, lessive).

Permanence

Du lundi au jeudi, un accompagnement est prévu de 09h00 à 21h00. Le vendredi un accompagnement est prévu de 09h00 à 17h00.

La permanence de nuit et du weekend est assurée par l'hôpital de nuit P.S.C. Elsene, Rue de l'Arbre Béni 102, 1050 Ixelles (02/512 90 33).

Siège social : Rue des Guildes 9, 1000 Bruxelles

Tél : 02/223.49.52

Fax : 02/223.49.54

Service des candidatures : 02/223.83.06

Email : administration@messidor-carrefour.be

Directrice médicale : Ann Bryssinck

Directeur général : Manuel Gonçalves

Groupe cible

Carrefour s'adresse aux adultes, hommes et femmes, qui rencontrent des difficultés d'intégration sociale en raison de problèmes psychiatriques et/ou psychologiques et qui ont besoin d'un soutien personnalisé. Les séjours sont à durée ouverte. Des évaluations régulières mettent l'accent sur le séjour et évaluent sa pertinence et son adéquation.

Capacité

80 places approuvées par la COCOM, réparties sur 10 sites :

- Rue de l'Union, 1210 Saint-Josse-ten-Noode - 10 places
- Rue Kennis, 1030 Schaerbeek - 6 places
- Rue du Canada, 1190 Forest - 9 places
- Rue des Deux tours, 1210 Saint-Josse-ten-Noode - 9 places
- Rue Forestière, 1050 Ixelles - 8 places
- Boulevard Général Jacques, 1050 Ixelles - 9 places
- Rue des Guildes, 1000 Bruxelles - 10 places
- Rue Lambotte, 1030 Schaerbeek - 6 places
- Rue de Linthout, 1040 Etterbeek - 8 places
- Rue Van Bommel, 1210 Saint-Josse-ten-Noode - 5 places

Dans chaque maison, les résidents disposent d'une chambre individuelle avec kitchenette. Certaines chambres sont meublées. Tous les bâtiments disposent également d'espaces communs : cuisine, salle à manger et salon. Les installations sanitaires sont partagées par deux résidents.

7 places approuvées par la COCOM, réparties dans 7 logements privés.

Il s'agit ici du logement particulier de la personne suivie par l'IHP.

Approche - vision de la réhabilitation

Accompagnement

Nous essayons de personnaliser autant que possible le travail d'accompagnement. Ceci est basé sur les besoins et les problèmes spécifiques à chaque résident. L'accent de l'accompagnement peut varier de l'aide administrative à l'assistance psychosociale et à l'aide pour les tâches ménagères. Tous les 6 mois, une évaluation de la progression du séjour est organisée : les difficultés sont notées, mais aussi les avantages d'une éventuelle prolongation du séjour... Une fois par semaine, la "réunion interne" a lieu. La présence de tous les résidents est obligatoire. Un entretien individuel hebdomadaire avec un membre de l'équipe est également requis. Les résidents sont libres de faire appel à l'équipe plus souvent s'ils le souhaitent.

Activités en journée

Le fait d'avoir ou non une occupation de jour n'est généralement pas une condition d'admission. Cependant, pour certains résidents, l'occupation de jour est obligatoire. Dans ces cas, les résidents sont aidés à trouver une occupation qui leur convient. Certaines activités de jour structurées sont organisées ou soutenues par Messidor : l'atelier de musique, l'atelier de cuisine, les activités sportives, la participation régulière au programme culturel "Un pont entre deux mondes" organisé par le Théâtre de la Monnaie. En outre, d'autres activités sont régulièrement organisées : sorties relaxantes ou culturelles, activités récréatives (karaoké, restaurant, etc.).

Critères d'admission

Les personnes intéressées nous contactent par téléphone pour un premier rendez-vous. Au total, 3 entretiens sont planifiés avec différents membres de l'équipe, ainsi qu'un entretien avec le psychiatre responsable. La première rencontre a lieu en groupe. Cette procédure peut sembler complexe, mais l'expérience nous montre qu'une vision plus précise des attentes, des possibilités et des limites de chaque personne augmente les chances d'un séjour réussi. Le rapport médical n'est pas requis à l'avance. Le point de départ est le candidat et les éléments qu'il apporte.

Coûts

La contribution personnelle des résidents varie entre 367 € et 568 € par mois, selon la situation et la taille de la chambre. Ce prix comprend la mise à disposition de la chambre, des infrastructures communes, de l'eau, du gaz, de l'électricité, de l'abonnement numérique et de l'assurance incendie.

Permanence

Une équipe multidisciplinaire accompagne les résidents. Dans chaque maison, des services d'une durée de 3 à 5 heures sont organisés au moins 4 fois par semaine. Les résidents sont informés de l'endroit et du moment où ils peuvent contacter un membre de l'équipe de soutien. Pour cela, un numéro de téléphone gratuit leur est mis à disposition. En soirée, la nuit, ainsi que les weekends et jours fériés, un membre de l'équipe reste joignable.

Collaborations

- Hôpital : Cliniques Universitaires Saint-Luc – Unité 21, Avenue Hippocrate 10, 1200 Bruxelles
- Centres de santé : Méridien, Chien Vert, Chapelle aux Champs

Siège social : Square des Héros 5, 1180 Uccle

Tel : +32 (0)2 373 95 90

Email : info@ihpnausicaa.be

Website : www.ihpnausicaa.be

Equipe

L'équipe pluridisciplinaire accompagne et soutient les résidents dans l'élaboration et la construction de leurs projets.

Groupe cible

Nous accueillons des personnes adultes présentant des pathologies psychiatriques, pouvant être associées à une déficience mentale légère ou à des problèmes d'assuétude. Nous accueillons des personnes sous mesure d'internement.

Capacité

Elles disposent d'une capacité d'accueil de 52 places réparties au sein de six maisons sur les communes d'Uccle et d'Ixelles, et se composent de trois types de logements (maisons, appartements et flats individuels) correspondant à trois paliers d'autonomie différents. L'accompagnement des résidents dans un type de structure est fonction de leur degré d'autonomie.

Approche - vision de la réhabilitation

Accompagnement

Les IHP Nausicaa ont pour mission d'accompagner les résidents dans leur processus de réintégration psychosociale et/ou professionnelle. Les résidents sont acteurs de leur accompagnement.

Chaque nouveau résident arrive dans une maison où il vit en collectivité. Il y dispose d'une chambre privative et partage les espaces communs.

Au cours de leur séjour, les résidents peuvent être amenés à changer de maison afin de développer leur autonomie personnelle.

Des passages réguliers des membres de l'équipe sont organisés à différents moments de la journée.

Dans chacun des logements, une réunion hebdomadaire est organisée avec l'ensemble des résidents.

Activités en journée

Chaque résident s'engage à participer à une activité structurante de minimum deux journées par semaine...

Critères d'admission

Procédure

1. Participation à une séance d'information sur inscription ;
2. Entretien de candidature avec le psychiatre et la coordinatrice après réception d'un rapport médical ;
3. Participation à une réunion hebdomadaire des résidents et visite de la maison.

Pour intégrer les habitations protégées, le résident doit être en ordre de mutuelle. Un suivi médical régulier est exigé.

Permanence

- +32 (0)2 373 95 90 du lundi au vendredi de 09h00 à 12h30.
- Une garde téléphonique est assurée pour les situations nécessitant une intervention urgente.

Siège social : Jacques Vanderveleetstraat 35, 1090 Jette

Tél/Fax : 02/479 89 19

Email : info@bwprimavera.be

Coördinatrice : Kristien De Vos

Psychiatre : Stéphan De Smet

Groupe cible

Le but de l'habitat protégé Primavera est de contribuer à la stabilisation et/ou à la resocialisation des personnes ayant des problèmes psychiatriques qui n'ont pas besoin d'un séjour permanent dans un hôpital psychiatrique mais qui ne peuvent pas (ou pas encore) vivre de manière totalement autonome. Le 25 février 1994, l'ASBL Habitat Protégé Primavera a été fondée et depuis le 1er janvier 2003, l'asbl est une initiative d'habitat protégé autonome reconnue, c'est une collaboration entre le CGG Bruxelles et la clinique Sans Souci.

Capacité

Primavera est une initiative biculturelle, actuellement elle peut offrir une forme d'habitat protégé à 27 personnes. Pour cela, elle dispose d'une offre de logement différenciée :

- 1 maison à Jette composée de deux étages où les résidents vivent en communauté par étage
- 2 studios individuels
- 1 maison communautaire à Laeken
- 3 studios individuels à Jette pour 3 résidents

Dans les deux maisons communautaires, chaque résident dispose de sa propre chambre. De plus, il y a des espaces communs, tels que la cuisine, le salon, la salle de bain..., dont les résidents sont collectivement responsables. La capacité de vivre avec d'autres est essentielle ici.

Dans les cinq studios, l'initiative d'Habitat Protégé offre à cinq résidents un appartement individuel. Ici, il n'y a donc pas d'espace commun partagé. Les personnes qui optent pour cette forme de logement individuel ont une plus grande autonomie que celles qui séjournent dans une maison communautaire. De plus, un accompagnement est également proposé au sein du logement propre du client, ce qui est appelé Habitat Protégé Individuel.

Approche - vision de la réhabilitation

Les accompagnateurs ont un rôle de soutien, de stimulation et d'orientation et visent un soin personnalisé ! Cela inclut le soutien administratif, l'accompagnement budgétaire, l'attention à l'hygiène, les tâches ménagères, l'alimentation, la santé physique et les troubles psychiques, les médicaments... Nous recherchons une occupation de loisirs significative et/ou la réhabilitation professionnelle et suivons cela également. En outre, il y a une attention pour la (re)construction d'un réseau social et l'accompagnement vers les services externes.

En collaboration avec le résident, un contrat d'accompagnement est établi sur la base des besoins mentionnés ci-dessus, incluant, outre une élaboration individualisée des objectifs, également des arrangements pratiques concernant les visites à domicile.

Les règles concernant la vie en communauté dans l'habitat protégé sont inscrites dans le règlement interne. Ce contrat d'accompagnement et le contrat de séjour sont évalués et ajustés tous les six mois. Selon les besoins du résident, l'accompagnateur effectue une visite à domicile, avec un minimum d'une fois par semaine.

Dans les maisons communautaires, il y a une réunion hebdomadaire des résidents.

Des activités de groupe sont organisées chaque mois pour tous les résidents, comme une activité culinaire ou une sortie. Le traitement psychothérapeutique ne fait pas partie des tâches de l'équipe de Beschut Wonen Primavera. Les résidents peuvent s'adresser pour cela au Centre de Santé Mentale Bruxelles, à leur psychiatre personnel, psychologue et/ou thérapeute.

Critères d'admission

Le premier entretien est principalement une prise de connaissance avec l'habitat protégé (explications sur le fonctionnement et l'objectif). Lors d'un deuxième entretien, une évaluation approfondie des besoins, possibilités et attentes du candidat résident est effectuée. Une attention particulière est également accordée à l'histoire du candidat (le dossier médical est demandé). Ensuite, il y a un entretien avec notre psychiatre. En concertation avec l'équipe et le psychiatre, une décision est alors prise.

Coûts

Le prix dans la maison communautaire dépend de la taille de la chambre et varie de 395 € à 477 € par mois. L'eau, le gaz, l'électricité, l'abonnement téléphonique, la distribution TV et l'assurance sont inclus. Lors des réunions des résidents, une contribution de 2,50 € par semaine est demandée par résident pour les achats communs.

Pour les appartements individuels, le prix varie entre 550 € et 616 € par mois. Le contrat de séjour détermine la durée du séjour, décrit les frais de séjour et fournit des explications spécifiques sur le séjour à Primavera.

Permanence

Une équipe multidisciplinaire est à la disposition des résidents. Pour les urgences en dehors des heures de bureau normales, quelqu'un de l'équipe est toujours disponible par GSM.

*Siège social : Avenue Charles Woeste 57, 1090 Jette
Tél : 02/420 20 96
Email : bwthuis@gmail.com*

Equipe

- Rachida El Azhari : coordinatrice, ergothérapeute
- Kristel Troch : assistante sociale
- Grietje Ameye : assistante sociale
- Sarah Hulsmans : ergothérapeute
- Carl Lombaerts : assistant social
- Aurore Joudart : ergothérapeute
- Stefan Van Muylem : psychiatre

Groupe cible

Pour toute personne ayant une vulnérabilité psychosociale à partir de 18 ans, à l'exception des problèmes aigus de dépendances.

Capacité

L'asbl Habitations Protégées Thuis est une institution bicommunautaire et dispose de 30 places, réparties sur 4 sites.

- 2 maisons communautaires : Avenue Charles Woeste 57, 1090 Jette (9 personnes) Rue de l'Éducation 42, 1083 Ganshoren (7 personnes)
- 2 appartements : Avenue Van Overbeke 149/1 et 149/3, Ganshoren (2*2 personnes)
- 2 appartements : Place Guido Gezelle, 1083 Ganshoren (2*2 personnes)
- 1 maison avec 6 studios : Rue de l'Éducation 2, Ganshoren (6 personnes)

Approche - vision de la réhabilitation

Accompagnement

Nous offrons un accompagnement et un soutien personnalisé à chaque personne qui, en raison d'une affection psychosociale chronique, n'est pas capable de mener une vie indépendante et autonome. Nous visons à réintégrer ces personnes, dans un cadre de vie offrant des opportunités optimales de développement, dans la société. En concertation avec le résident, un plan d'accompagnement est établi, tenant compte des capacités et des besoins du résident.

Ce plan d'accompagnement peut inclure :

- soutien psychique,
- soutien médical : visites chez le médecin, gestion des médicaments,...
- soutien dans les activités quotidiennes avec un programme journalier, cela peut inclure des activités intérieures (tâches ménagères, gestion du temps libre,...) ou extérieures (centre de jour, emploi rémunéré ou bénévolat, ...),
- aide à la gestion administrative,
- aide à la gestion budgétaire,
- accompagnement social via l'organisation de diverses activités culturelles (au moins une fois par semaine) et encouragement au maintien des contacts avec les membres de la famille et les amis, etc.

Notre philosophie

Travailler dans le respect de chacun. Offrir un toit aux personnes ayant une vulnérabilité psychosociale qui sont trop bien pour rester à l'hôpital mais pas assez autonomes et indépendantes pour vivre seules. Pour réduire le risque de ré-hospitalisations, nous faisons de notre mieux pour bien accueillir ces personnes et leur fournir un sentiment de bien-être. Pour chaque résident, son parcours est unique. Pour certains, l'habitat protégé est une préparation/transition vers une vie indépendante. Dans ce cas, la base de notre accompagnement et soutien est l'aspiration à plus d'indépendance et d'autonomie. Pour d'autres résidents, l'habitat protégé est l'étape finale. Dans ce cas, la base de notre accompagnement et soutien est de tenir compte de leurs capacités et de les encourager à rester autonomes le plus longtemps possible.

Activités en journée

Les activités à l'extérieur (centre de jour, bénévolat, ...) sont obligatoires (min 3x/semaine) : Nous essayons de motiver au maximum nos résidents. S'ils n'ont pas d'activités à l'extérieur, ils doivent participer aux activités culturelles organisées par l'habitat protégé.

Critères d'admission

Critères

- une affection psychiatrique chronique (psychose), pas de problèmes aigus
- consulter un psychiatre une fois par mois
- un degré suffisant d'indépendance et d'autonomie

Procédure d'admission

Contact → Rendez-vous → Entretien de prise de connaissance → Entretien d'admission → Si acceptation, entretien avec le psychiatre coordinateur → Journée d'essai.

Permanence

Il y a une permanence tous les jours ouvrables entre 08h30 et 19h00. Les soirs, les weekends et les jours fériés, il y a une permanence via la MSP (Maison de Soins Psychiatriques) Thuis.

Collaborations

- Sans-Souci
- SSM Antonin Artaud

Prélude - Juan Luis Vivès ASBL

*Siège social : Rue Rauter 105, 1070 Anderlecht
Tél: 02/524 67 36
Fax: 02/524 67 38
Email: prelude@equipe.be
Website : Prélude | L'Équipe Asbl (www.equipe.be)
Coordinatrice : Evelyne Penninckx*

Equipe

Il y a 6 ETP (psychologue, infirmière et éducatrice). Il n'y a pas de définition de fonction en rapport direct avec la formation de base. Tous ont un statut de "sociothérapeutes". Présence 4h/semaine d'un psychiatre.

Groupe cible

Prélude accueille des adultes présentant toutes pathologies psychiatriques. La durée est de 2 ans pour les nouveaux séjours.

Capacité

45 places réparties sur 6 maisons; 3 maisons à Anderlecht et 3 maisons à Schaarbeek (studios individuels, appartements deux chambres et maisons communautaires de 4 à 6 personnes).

Approche - vision de la réhabilitation

Accompagnement

Prélude assure l'hébergement et l'accompagnement des personnes qui ne nécessitent pas un traitement continu en hôpital et qui, pour des raisons psychiatriques, doivent être aidées dans leur milieu de vie.

Approche psychosociale générale et lecture clinique à partir des concepts analytiques.

- Il n'y a pas d'accompagnement standard
- Entretiens individuels, communautaires, de réseaux
- Activités organisées essentiellement hors de l'institution

Critères d'admission

- Etre en ordre de mutuelle
- Avoir des revenus fixes suffisants
- Pas d'accueil d'urgence

Procédure

- Minimum 2 entretiens
- Contacts éventuels avec les tiers partenaires
- Durée de la Procédure d'admission : 2 mois
- Le temps d'attente pour entrer varie selon le projet et la place disponible

Coût

De 360 à 520 € par mois, charges comprises.

Permanence

Journalière de 09h00 à 17h00 et numéro d'appel 24h/24 pour les urgences.

Festina Lente ASBL

Siège social : Opperstraat 73, 1050 Elsene

Tél : 02/514 33 17

Fax : 02/502 01 05

Gsm: 0470/94 48 50

Email: bw.festina.lente@psc-elsene.be

Website: www.bw-elsene.be

Intakes : kathy.lievens@psc-elsene.be

Groupe cible

Adultes qui ne nécessitent pas un traitement hospitalier à temps plein et qui doivent être aidés dans leur environnement de vie et de résidence pour acquérir des compétences sociales et pour lesquels des activités journalières adaptées doivent être organisées, pour des raisons psychiatriques.

Capacité

FESTINA LENTE est un projet uni-communautaire néerlandophone de 19 places réparti sur :

- 2 maisons communautaires de 6 places,
- 1 maison communautaire de 4 places,
- 3 places en logement protégé individuel.

Toutes les maisons communautaires se situent à Ixelles.

Approche - vision de la réhabilitation

Le but est d'héberger et d'accompagner des personnes avec une problématique psychiatrique afin de leur donner plus d'autonomie et de les réintégrer dans la société.

Conditions

- Problématique psychotique
- Stabilité depuis une certaine période
- Capacité à vivre seul dans une maison ou un appartement sans surveillance ni présence continue d'un accompagnateur
- Autonomie minimale en matière d'hygiène et d'activités domestiques (faire les courses, cuisiner, nettoyer, etc.)

Pour les maisons communautaires

- Compétences sociales minimales
- Disposer d'une activité journalière
- Accepter l'accompagnement
- Prendre les médicaments prescrits et consulter régulièrement un médecin

Contre-indications

- Problèmes sévères de drogue ou d'alcool
- Handicaps physiques et/ou mentaux sévères
- Agressivité

L'accompagnement comprend au moins une visite à domicile par semaine. Dans les maisons, cela prend la forme d'une réunion de groupe où sont abordés aussi bien les arrangements pratiques (par exemple, concernant les tâches), les conflits internes que les aspects individuels. Une fois par semaine, il y a une activité de cuisine en groupe dans les maisons. De plus, l'accompagnement est individuellement adapté en fonction des besoins et des demandes :

- soutien socio-administratif
- gestion de l'argent
- recherche et suivi d'une activité journalière
- suivi de la médication, santé physique, plaintes psychiques...
- soutien psychosocial...

Les domaines d'attention sont déterminés individuellement et suivis dans le plan de soins.

Tous les 3 mois, cela est évalué avec les aidants impliqués et le résident.

Critères d'admission

Les résidents néerlandophones ainsi que francophones sont acceptés.

La procédure commence par l'envoi d'un rapport médical à l'attention du psychiatre Erik Thys. Sur la base de ce rapport, le candidat sera ou non invité à un entretien d'admission avec l'équipe du logement protégé et le psychiatre. Si c'est le cas, un dossier de candidature sera envoyé au candidat et éventuellement à son référent. Une fois que nous l'aurons reçu, nous prendrons rendez-vous pour un entretien d'admission avec 2 membres de l'équipe puis le psychiatre.

La candidature sera discutée lors de la prochaine réunion d'équipe et si la réponse est positive, le candidat sera placé sur notre liste d'attente.

Si un lieu approprié se libère, le candidat est invité à visiter la maison et à faire connaissance avec les cooccupants et le surveillant.

Coûts

Le loyer pour une chambre dans une maison communautaire est d'environ 450 euros. Sont inclus dans ce prix le loyer, l'eau, le gaz, l'électricité, la distribution TV et l'assurance.

Permanence

Du lundi au jeudi, un accompagnement est prévu entre 09h00 et 21h00.

Le vendredi, l'accompagnement est prévu entre 09h00 et 17h00.

La permanence de nuit et de week-end est assurée par l'hôpital de nuit PSC Elsene, Rue de l'Arbre Bénit 102 à 1050 Ixelles (02/512 90 33).

Siège social : Avenue Charles Quint 215, 1083 Ganshoren

Tél : 02/426 99 74

Email : info@bnieuwethuis.be

Coordinatrice - infirmière sociale : Anne Van Goidsenhoven

Infirmière sociale : Tine Verlinde

Educatrice : Anne Charlier

Groupe cible

Nieuwe Thuis s'adresse aux hommes et femmes adultes chroniques présentant une vulnérabilité psychique, incapables de vivre seuls et ayant besoin d'un accompagnement continu dans divers domaines. Ces personnes nous sont généralement adressées suite à une recommandation d'un CGG, d'un hôpital psychiatrique, d'un CPAS, d'un médecin traitant, d'un psychiatre, de la famille ou de leur propre initiative. Les personnes ayant de graves problèmes de drogues ou d'alcool ne sont pas admises, faute d'infrastructures adaptées. Le séjour à Nieuwe Thuis n'est pas limité dans le temps et peut aussi être une étape vers une vie autonome.

Capacité

Le Logement Protégé Nieuwe Thuis, organisation néerlandophone, est reconnu pour 14 places réparties en deux maisons communautaires, chacune composée de trois appartements.

Approche - vision de la réhabilitation

Nos maisons visent le bien-être de leurs résidents. Chaque résident dispose donc de sa propre chambre meublée et partage une cuisine avec deux ou trois autres résidents. Le salon et le jardin sont communs. Les deux maisons sont situées au cœur de deux communes bruxelloises :

- Avenue Charles Quint 215, 1083 Ganshoren, 02/426 99 74.
- Rue Boghemans 20, 1090 Jette

Accompagnement

Nous adhérons à la philosophie du modèle de réhabilitation. Nous visons à fournir un service adapté aux besoins de soins du résident, en mettant en avant ses compétences positives. Chaque résident bénéficie d'un plan d'accompagnement personnalisé selon ses souhaits et capacités. L'accompagnement se fait tant individuellement qu'en groupe, couvrant un large éventail : soutien psychosocial, médical, budgétaire, administratif et ménager.

Activités en journée

La présence d'une occupation journalière obligatoire n'est pas une condition pour résider chez nous, mais elle est fortement encouragée. Les résidents discutent avec les accompagnateurs de la manière dont ils envisagent de passer leur journée (visites à un centre de jour, chez des amis ou de la famille, bénévolat, cinéma...). Il est important d'avoir une occupation significative selon les souhaits du résident.

Loisirs

Nous encourageons nos résidents à avoir des activités hors du foyer afin d'élargir leur environnement social. Nous organisons régulièrement des activités communes pour renforcer l'esprit de groupe. De plus, des sorties individuelles sont réalisées pour répondre aux intérêts spécifiques de chaque résident. Chaque année, nous proposons des vacances sur la côte belge ou à l'étranger.

Critères d'admission

Le candidat résident prend contact par téléphone pour un premier rendez-vous. Au total, trois entretiens sont prévus avec différents membres de l'équipe et un entretien avec le psychiatre affilié à notre logement protégé. Le premier entretien se déroule en groupe. Cette procédure, bien que rigoureuse, permet d'assurer une meilleure compréhension des attentes mutuelles, des capacités et des limites, augmentant ainsi les chances d'un séjour réussi. Un rapport médical n'est pas systématiquement requis. L'accent est mis sur le candidat et les informations qu'il apporte.

Coûts

Le loyer s'élève à 584,75 € par mois (montant indexé annuellement). Ce prix comprend le loyer, le gaz, l'électricité, l'eau, les assurances (y compris l'assurance familiale), la mise à disposition des infrastructures, le lavage des draps, les excursions, la participation aux vacances, les fêtes...

On compte 20 euros pour la télévision et internet.

Permanence

Les accompagnateurs sont présents chaque jour ouvrable de 08h00 à 16h30. En leur absence, les résidents peuvent contacter l'équipe via un téléphone de garde où ils peuvent laisser un message.

Collaborations

- CGG Brussel
- UZ Brussel
- PVT Thuis



Plateforme Bruxelloise pour la Santé Mentale
Brussels Platform Geestelijke Gezondheid

Avec le soutien de



 www.platformbxl.brussels

 02 289 09 60

 info@platformbxl.brussels